



Fiche d'inscription  
 Association du Rallye des Mémoires d'Argonne  
 Samedi 12 septembre 2026

*Veillez remplir la fiche ci-dessous en **LETTRES CAPITALES**  
 Merci de rédiger votre adresse email **TRES LISIBLEMENT***

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Tél : ..... Mail : .....

Cadre réservé aux organisateurs
N° : .....
.....
Nom et prénom : .....
.....
.....

Marque		N° immatriculation	
Type		Cie d'assurance et n° de contrat	
Genre		Contrôle Technique et date de validité	
Année		Puissance - cylindrée	
Couleur			

Nombre total de personnes dans le véhicule	.....
Nom et prénom du conducteur	.....
Date et n° du permis de conduire	.....

Inscription et participation Cochez les cases où vous serez présent

Rendez-vous Place du Général Leclerc (face à la Mairie) à Sainte Menehould

**Participation au rallye**

- Participation au rallye : 35 € (par voiture) 35 € = .....
- Tarif moto : 15 € (par moto) 15 € = .....
- Au delà de 2 personnes, un supplément 5 €/personnes 5 € X ..... = .....**

**Les repas**

- Repas midi (apéritif et café compris, hors autre boisson) 31 € X ..... (Nbre de pers) = .....
- Repas soir **au restaurant la Victoire à Valmy**  
 (dîner hors autre boisson + **tombola**) 34 € X ..... (Nbre de pers) = .....

**APERITIF DU SAMEDI SOIR OFFERT A TOUS NOS PARTICIPANTS**

**SIGNATURE**

- Oui (Nbre de pers.....)
- Non

**Tirage du quizz à l'apéritif – Tout lot non repris sera remis en jeu**

Règlement

TOTAL A REGLER : \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque à établir à l'ordre de l'Association du Rallye des Mémoires d'Argonne.

Merci de renvoyer cette fiche d'inscription ainsi que votre règlement à l'adresse suivante **avant le 31 août 2026 (afin de valider les réservations dans les différents lieux) :**

Association du Rallye des Mémoires d'Argonne  
 chez M.et Mme BUSSON - 1, rue du Moulin - 55800 Nettancourt

CONTACT : Alexandra OSZUST : 06 59 65 06 83 – Bernadette BUSSON : 06 21 57 42 10  
 EMAIL : [rallyedargonne@gmail.com](mailto:rallyedargonne@gmail.com)

Toute inscription vaut acceptation du règlement de l'association (**règlement ci-joint à nous retourner signé**). Inscription limitée à 60 voitures.





**Association du Rallye des Mémoires d'Argonne  
(Association loi 1901)  
Règlement général de la manifestation**

**Article 1**

L'Association du Rallye des Mémoires d'Argonne organise le 12 septembre 2026, une concentration de passionnés de véhicules anciens et de prestige comprenant des parcours sur le territoire de l'Argonne.

**Article 2 – Véhicules admis**

Les candidatures seront soumises au Comité de sélection qui limitera le nombre à 60 véhicules. Sont admissibles tous véhicules en parfait état d'origine ou restaurés sans modification de cet état, et construits depuis plus de 30 ans.

A titre exceptionnel, les véhicules présentant un intérêt technique ou historique pourront être admis sur acceptation du Comité.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, non-conforme au règlement ci-dessous ou non conforme aux normes techniques et administratives.

Cependant :

- priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens
- en cas de véhicules similaires en marque ou en type, la demande la plus ancienne sera retenue (le cachet de la Poste faisant foi). Une photographie au préalable sera exigée pour toute demande.

**Article 3 - Obligations**

Les participants devront se conformer aux prescriptions **du code de la route, des arrêtés municipaux** des communes traversées et des articles de ce présent règlement. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs.

**Article 4 - Assurance**

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce genre de manifestation.

**Article 5 - Publicité - Droits à l'image**

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix. Toute autre publicité que celle décidée par les organisateurs est formellement interdite sauf accord express de ceux-ci.

Pour leur inscription, les participants s'engagent à renoncer à tout droit à l'image sur les photographies et films réalisés par l'Association du Rallye des Mémoires d'Argonne lors de la manifestation pour toute utilisation qu'elle jugera nécessaire et ce sans limitation dans le temps.

**Article 6 – Vérifications**

Les participants devront se présenter à l'accueil prévu par l'organisation **le samedi 12 septembre 2026 de 8h00 à 8h30** impérativement munis de leur permis de conduire, de leur carte grise (ou document équivalent pour les étrangers), de leur police d'assurance, pour recevoir les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (road book, programme, plan du circuit, informations touristiques etc...) ainsi que la plaque de rallye qui leur sera attribuée.

**Article 7 - Déroulement de la manifestation**

Les présentations de véhicules se dérouleront dans les traditions de courtoisie et d'amabilité qui sont les règles entre les amateurs de voitures anciennes.

Remboursement à hauteur de 50 % la dernière semaine pour les cas de force majeure.

**Article 8 - Engagements**

Aucune participation ne sera confirmée si les droits d'inscription ne sont pas réglés. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité d'organisation regroupant les responsables de l'Association du Rallye des Mémoires d'Argonne. Les décisions seront sans appel. Une participation aux frais d'organisation : plaques, assurances, etc... sera demandée aux participants soit 35€ par voiture et 15€ par moto.

Il ne sera pas établi de classement, ni effectué de chronométrage.

**SIGNATURE**

